

SOUTIEN AUX INFIRMIERES

ASALÉE

Communiqué

L'association Asalée, financée principalement par l'assurance maladie, a subi une coupure de subvention en début d'année à la suite d'une accusation de non-respect des recommandations d'un rapport de l'IGAS.

Cette coupure a entraîné le non-paiement de salaires de février et mars et un non-remboursement de frais professionnels, avec une mise en procédure de redressement judiciaire le 27 mars 2026.

Donc depuis cette date, 2 administrateurs et 2 mandataires ont écarté la gouvernance nationale et ont pris leur fonction de gestion de l'association, mais le règlement des salaires reste très aléatoire.

Malgré cette situation inédite, les infirmières d'Asalée continuent à travailler et soutiennent leur gouvernance. Elles considèrent travailler dans des conditions satisfaisantes et sont persuadées de l'utilité de leur travail axé sur l'éducation thérapeutique, avec la possibilité de prendre le temps avec les patients dont elles sont souvent les seules interlocutrices.

L'inquiétude de ces professionnelles est immense pour l'avenir d'Asalée et la transformation potentielle de l'association par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Elles craignent une perte des conditions de travail mais surtout une perte de ce qui fait leur fonctionnement en trinôme patient-médecin-infirmière et qui a montré par différentes études, qu'il permettait de produire 10% d'économies dans le budget de la Sécurité Sociale.

***LA FÉDÉRATION SUD SANTÉ SOCIAUX DÉCIDE DE SOUTENIR CES PROFESSIONNELLES QUI
LUTTENT POUR MAINTENIR LA QUALITÉ DE LEUR TRAVAIL***

Paris, le 08 juillet 2026